



Une dynamique solidaire

21 mars 2006

Élections professionnelles

La CFDT veut une politique salariale qui assure la progression du pouvoir d'achat des agents et qui garantisse une attractivité réelle pour les métiers de la fonction publique.

CATÉGORIE C : LA RÉFORME QUE NOUS VOULONS

La CFDT était contre le projet de fusion des échelles 2 et 3, telle qu'imposée par le ministre de la fonction publique.

Cette réforme ne donne aucune perspective de carrière pour les personnels classés à l'échelle 3, l'indice terminal majoré reste toujours à 337.

LA CFDT REVENDIQUE POUR LA CATÉGORIE C :

- **De vraies mesures bas salaires** permettant au minimum fonction publique de « décoller » durablement du Smic ;
- **Une accélération** des débuts de carrière ;
- **Une fonction publique attractive** qui offre un véritable déroulement de carrière ;
- Une fonction publique qui joue son rôle **d'intégration sociale**.

CHOISIR LE SGEN-CFDT

- **C'est vouloir l'amélioration des conditions de travail** et le respect des personnels ;
- **C'est vouloir défendre et développer le service public**, porteur de la solidarité et de l'intérêt général ;
- **C'est choisir une démarche syndicale** fondée sur l'écoute, la proposition et l'action collective pour obtenir aujourd'hui les changements nécessaires ;
- **C'est exprimer son appartenance** à la communauté éducative ;
- **C'est choisir la solidarité** avec l'ensemble des travailleurs.

Ouvriers d'entretien et d'accueil et agents des services techniques

Dès l'annonce du transfert des Tos vers les collectivités territoriales, le Sgen-CFDT a combattu cette décision avec l'ensemble des organisations syndicales.

La loi imposant ce transfert est passée en force au parlement en août 2004. Par ailleurs, le gouvernement a décidé de créer des cadres d'emploi spécifiques.

DES ÉLU/ES POUR
VOUS DÉFENDRE
VOUS ÉCOUTER
VOUS CONSEILLER
VOUS INFORMER

CADRES D'EMPLOI SPÉCIFIQUES

La CFDT et ses fédérations Sgen et Interco se sont opposées dès le départ à la création de ces cadres d'emploi spécifiques :

- **parce qu'ils ne procurent pas d'amélioration** par rapport à la situation actuelle, au contraire ils constituent une régression ;
- **parce que le déroulement de carrière y est moins intéressant** que dans les cadres d'emploi de la Fonction Publique territoriale ;
- **parce qu'ils enferment les personnels dans un statut particulier**, ne leur permettant pas de bénéficier des mêmes avantages que les autres personnels des collectivités territoriales, par exemple en termes de régime indemnitaire.



Voter Sgen-CFDT c'est voter pour une organisation syndicale qui défend les intérêts des personnels.

Le 21 mars 2006
VOTONS SGEN-CFDT



Une dynamique solidaire